



# Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le **Villes et Villages Fiers**

ID : 073-217300672-20260320-2026D023-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D023

### SEANCE DU 20 MARS 2026

Le **20 mars 2026** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Charline PHILIPPON, aînée des membres du conseil.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT – Gauthier SCHNEIDER – Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET- Martine MARTY

Procurations : Sindy BEKTAS à Mathilde SONZOGNI

Secrétaire de séance : Yannick MILLERET

**Date de convocation du conseil municipal : 16/03/2026**

**Nombre de conseillers : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 15**

## ELECTION DU MAIRE

La séance est ouverte sous la présidence de l'ainée des membres présents du Conseil Municipal, Madame Charline PHILIPPON, qui constate que le quorum était atteint. Elle installe le nouveau Conseil Municipal et invite à procéder à l'élection du maire, tout en rappelant les règles d'élection : élection à bulletin secret s'agissant d'un vote personnel, désignation de 2 assesseurs pour récupérer les bulletins de vote

Monsieur Yannick MILLERET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a désigné les deux plus jeunes membres du Conseil Municipal comme assesseurs : Nicolas RAVEAUD et Gauthier SCHNEIDER.

Madame Charline PHILIPPON fait un appel à candidature.

Madame Mathilde SONZOGNI se déclare candidate au poste de maire.

Il est ensuite procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu : Madame Mathilde SONZOGNI : 15 voix.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 073-217300672-20260320-2026D023-DE

→ Madame Mathilde SONZOGNI ayant obtenu 15 voix est proclamée maire, et remerciée par une allocution, le conseil municipal et les citoyens de la commune de la confiance qu'ils lui ont accordée par leurs votes.

Fait à LA CHAMBRE, le 23 mars 2026,  
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





# Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le **Villes et Villages ruraux**

ID : 073-217300672-20260320-2026D024-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D024

SEANCE DU 20 MARS 2026

Le **20 mars 2026** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Charline PHILIPPON, ainée des membres du conseil.

### Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT – Gauthier SCHNEIDER – Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET- Martine MARTY

Procurations : Sindy BEKTAS à Mathilde SONZOGNI

Secrétaire de séance : Yannick MILLERET

**Date de convocation du conseil municipal : 16/03/2026**

**Nombre de conseillers : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 15**

## DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

- Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
- Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif global du conseil municipal ;
- Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints ;

Madame le Maire propose la mise en place de 3 adjoints et de conseillers délégués.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal, à l'**unanimité** décide :

- **D'APPROUVER** la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Fait à LA CHAMBRE, le 23 mars 2026,  
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





# Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le **villes et Villages F**

ID : 073-217300672-20260320-2026D025-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D025

### SEANCE DU 20 MARS 2026

Le **20 mars 2026** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Charline PHILIPPON, aînée des membres du conseil.

#### Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT – Gauthier SCHNEIDER – Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET- Martine MARTY

Procurations : Sindy BEKTAS à Mathilde SONZOGNI

Secrétaire de séance : Yannick MILLERET

Date de convocation du conseil municipal : 16/03/2026

**Nombre de conseillers : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 15**

## ELECTION DES ADJOINTS

Madame le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Madame le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée, celle de Monsieur Yannick MILLERET, tête de liste

- Vu la délibération n°2026D024 fixant à 3 le nombre d'adjoints,

Il est procédé à l'élection des adjoints.

#### Résultats du premier tour de scrutin :

- |  |    |
|--|----|
| • Nombre de votants :                            | 15 |
| • Nombre de suffrages déclarés nuls :            | 0  |
| • Nombre de suffrages blancs /enveloppes vides : | 0  |
| • Nombre de suffrages exprimés :                 | 15 |
| • Majorité absolue :                             | 8  |

A obtenu : 15 voix la liste de Yannick MILLERET

- Sont élus adjoints au maire à l'unanimité :
  - Monsieur Yannick MILLERET,
  - Madame Julie HERMIER,
  - Monsieur Philippe BOST,

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le [Recevoir individuellement et](#)

ID : 073-217300672-20260320-2026D025-DE



Madame le Maire se lève et invite ses collègues adjoints à la rejoindre. Elle le précise la nature des délégations qui feront l'objet d'arrêtés individuels.

**Monsieur Yannick MILLERET**

Maire adjoint chargé de l'urbanisme, des travaux, du patrimoine et de l'environnement ;

**Madame Julie HERMIER,**

Maire adjointe chargée de la vie scolaire, la vie associative, des affaires sociales, des animations et du cimetière.

**Monsieur Philippe BOST**

Maire adjoint en charge des finances et des activités économiques

Fait à LA CHAMBRE, le 23 mars 2026,  
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





# Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le **Villes et Villages Français**

ID : 073-217300672-20260320-2026D026-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D026

### SEANCE DU 20 MARS 2026

Le **20 mars 2026** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Charline PHILIPPON, ainée des membres du conseil.

#### Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT – Gauthier SCHNEIDER – Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET- Martine MARTY

Procurations : Sindy BEKTAS à Mathilde SONZOGNI

Secrétaire de séance : Yannick MILLERET

**Date de convocation du conseil municipal : 16/03/2026**

**Nombre de conseillers : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 15**

## ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Madame le Maire rappelle que l'article L 2122-18 du CGCT donne la possibilité de délégation de fonctions aux conseillers municipaux. Ces délégations peuvent être accordées sans limitation du nombre de bénéficiaires sous réserve que chaque adjoint désigné soit titulaire d'au moins une délégation. Ainsi l'application de l'article L.2122-2 et L.2122-18 permet au maire de donner des délégations de fonctions à des conseillers municipaux dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation. Il convient toutefois dès à présent d'en fixer le nombre et de les désigner de manière qu'ils puissent figurer sur le tableau de répartition des indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions d' élu municipal.

Après délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité :**

- **FIXE** à 2 le nombre de postes de conseillers délégués.

Il est procédé à l'élection des conseillers délégués.

Madame le Maire propose

- Nathalie BRAUN
- André TRUCHET

#### Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs /enveloppes vides : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu : 15 voix Mme Nathalie BRAUN et M. André TRUCHET

#### ➤ Sont élus conseillers délégués à l'unanimité :

- Madame Nathalie BRAUN,
- Monsieur André TRUCHET,

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 073-217300672-20260320-2026D026-DE

Berger  
Levrault

Madame le Maire les félicite individuellement et précise la nature des délégations individuelles qui feront l'objet d'arrêtes

**Madame Nathalie BRAUN**

Conseillère municipale déléguée en charge du lien avec l'école, des subventions aux associations et du protocoles lors des cérémonies.

**Monsieur André TRUCHET**

Conseiller municipal délégué en charge du suivi des chantiers et de la logistique de l'événementiel

Fait à LA CHAMBRE, le 23 mars 2026,  
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





# Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le **Villes et Villages Fiers**

ID : 073-217300672-20260320-2026D027-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D027

SEANCE DU 20 MARS 2026

Le **20 mars 2026** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Charline PHILIPPON, ainée des membres du conseil.

### Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT – Gauthier SCHNEIDER – Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET- Martine MARTY

Procurations : Sindy BEKTAS à Mathilde SONZOGNI

Secrétaire de séance : Yannick MILLERET

Date de convocation du conseil municipal : 16/03/2026

**Nombre de conseillers : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 15**

## DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-2, Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximums et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que l'indemnité du maire est, de droit, fixée au maximum. Toutefois, le maire peut à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander de façon expresse, à ne pas bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur,

Considérant que la délibération en date du 20/03/2026 constate l'élection de 3 adjoints,

Considérant les arrêtés en date du 20/03/2026 portant délégation de fonctions aux Maires adjoints et aux conseillers municipaux délégués.

La commune compte 1221 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21,38 %

De plus, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction est pris dans l'enveloppe globale (maire et adjoints).

Madame le Maire propose de ne pas prendre les 15 % de majoration d'ancien chef-lieu de canton. Elle propose de plafonner ses indemnités à 53%, celles des adjoints à 21.38 % (3 adjoints au lieu de 4) et d'attribuer 8% aux conseillers délégués nommés afin de garder une marge de manœuvre en cas de besoin d'un troisième conseiller délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** : À compter du 21 mars 2026, le montant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des élus dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, (toujours sans utiliser les 15% de majoration) aux taux suivants :

| Elus                                   | Indemnité de base mensuelle |
|--|-----------------------------|
|  | Taux de référence décidé    |
| <b>Maire</b>                           | 53.00%                      |
| <b>Adjoints</b>                        | 21.38%                      |
| <b>Conseillers municipaux délégués</b> | 8.00%                       |

(Correspondant aujourd'hui à une enveloppe de 5472,77 € mensuelle)

Fait à LA CHAMBRE, le 23 mars 2026,  
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





# Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le **Villes et Villages Trièves**

ID : 073-217300672-20260320-2026D028-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D028

SEANCE DU 20 MARS 2026

Le **20 mars 2026** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Charline PHILIPPON, ainée des membres du conseil.

### Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT – Gauthier SCHNEIDER – Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET- Martine MARTY

Procurations : Sindy BEKTAS à Mathilde SONZOGNI

Secrétaire de séance : Yannick MILLERET

**Date de convocation du conseil municipal : 16/03/2026**

**Nombre de conseillers : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 15**

### DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU BUGEON (SIEPAB)

Madame le Maire expose qu'à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Bugeon (SIEPAB), dont elle est membre.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Après appel à candidatures,

Sont candidats :

- en qualité de délégués titulaires : Yannick MILLERET et Nicolas RAVEAUD.
- en qualité de délégué suppléant : Michel MARTINET.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** pour représenter la commune au SIEPAB :
  - en qualité de délégués titulaires : Yannick MILLERET et Nicolas RAVEAUD.
  - en qualité de délégué suppléant : Michel MARTINET.

Fait à LA CHAMBRE, le 23 mars 2026,  
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





# Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le **Villes et Villages Fiers**

ID : 073-217300672-20260320-2026D029-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D029

### SEANCE DU 20 MARS 2026

Le **20 mars 2026** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Charline PHILIPPON, ainée des membres du conseil.

#### Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT – Gauthier SCHNEIDER – Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET- Martine MARTY

Procurations : Sindy BEKTAS à Mathilde SONZOGNI

Secrétaire de séance : Yannick MILLERET

**Date de convocation du conseil municipal : 16/03/2026**

**Nombre de conseillers : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 15**

## DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU ARC ENERGIE MAURIENNE

Madame le Maire expose qu'à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein du SIVU Arc Energie Maurienne, dont elle est membre.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Après appel à candidatures, une seule liste a été présentée.

Sont candidats :

- en qualité de délégués titulaires : Philippe BOST et Julie HERMIER.

- en qualité de délégué suppléant : Martine MARTY.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** pour représenter la commune au SIVU Arc Energie Maurienne :

- en qualité de délégués titulaires : Philippe BOST et Julie HERMIER.

- en qualité de délégué suppléant : Martine MARTY.

Fait à LA CHAMBRE, le 23 mars 2026,  
Le Maire, Mathilde SONZOGNI

